

COMMUNE DE
ST FÉLIX DE TOURNEGAT

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Réunion du 04 mars 2019

Présents : Madame Geneviève BERDEIL, Monsieur Jean-Pierre MIS, Madame Christine FOUASSIER, Madame Marie-Claude PRAT, Monsieur Philippe BOISSINOT, Monsieur Didier MANENTI, Madame Colette SONNAC, Madame Constance COUSIN DE MAUVAISIN, Monsieur Geoffroy WATTEZ, Madame Annie LEOTARD

Absents excusés : Madame Sarah GIMET par Madame Geneviève BERDEIL

Absents

Secrétaire de séance : Annie LEOTARD

Vote du Compte Administratif 2019, compte de gestion, affectation du résultat.

Vote de taxes 2019

Vote du Budget 2019

Délibération SDE 09

Délibération FDAL 2019 voirie derrière Barthes

Vote du compte administratif, compte de gestion, affectation de résultat - ST FELIX DE TOURNEGAT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BERDEIL Geneviève délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		69 517.02	13 677.21		13 677.21	69 517.02
Opérations de l'exercice	94 293.65	104 928.42	36 330.81	37 033.36	130 624.46	141 961.78
TOTAUX	94 293.65	174 445.44	50 008.02	37 033.36	144 301.67	211 478.80
Résultat de clôture		80 151.79	12 974.66			67 177.13
		Restes à réaliser				
		Besoin/excédent de financement Total				67 177.13
		Pour mémoire : virement à la section d'investissement				46 391.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

22 974.66	au compte 1068 (recette d'investissement)
57 177.13	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Vote de taxes 2019

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales (Taxe d'Habitation, Foncier Bâti, Foncier non bâti) afin d'élaborer le budget primitif.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à la majorité de ses membres présents :

De ne pas augmenter les taxes

Les taux applicables en 2019 seront donc :

Taxe d'Habitation : 7.63 %

Taxe Foncière (bâti) : 9.75 %

Taxe Foncière (non bâti) ; 85.52 %

Résultat du vote : Adoptée Votants : 11 Pour : 10 Contre : 1

Vote du Budget 2019

FONCTIONNEMENT

Dépense : 156 096 €

Recette : 156 096 €

INVESTISSEMENT

Dépense : 205 131 €

Recette : 205 131 €

Résultat du vote : Adoptée Votants : 11 Pour : 11

Délibération SDE 09 fonds de concours

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public, travaux d'éclairage public lié renforcement BT s/P3 Les Seigneuries doivent être réalisés.

Ces travaux relèvent du SDE09, auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 20 830 €

La participation de la commune s'élève à 10 415 €

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal au chapitre 204

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Demande au SDE la réalisation des travaux de réfection éclairage public

- Accepte de financer par fonds de concours la participation au SDE09 pour un montant de 10415 € (dans la limite de + 10 %)

Résultat du vote : Adoptée Votants : 11 Pour : 11

Demande FDAL 2019

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'après avoir demandé et réceptionné les devis pour les projets 2019 , travaux de voirie derrière Barthes, il est temps de faire les demandes de subventions auprès de l'organismes co-financeur, le Département, selon le plan de financement ci-après

Travaux de voirie derrière Barthes	estimation	18 000 €
FDAL	20 %	3 400 €
Autofinancement	80 %	14 600 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Décide de faire la demandes de subvention

et

donne tout pouvoir à Mme le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce projet.

Résultat du vote : Adoptée Votants : 11 Pour : 11

La séance est levée à 23h15